

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1<sup>re</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 1 juin 2020.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1      M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
                  M. Germain Fortin, conseiller siège 3      M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
                  M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Est absent :

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.  
(19h09)

2020-06-122    **2 Adoption du déroulement de la séance**

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce siège en séance de conseil régulière ce 1<sup>er</sup> juin 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette téléconférence et visioconférence: M. Christian Bégin, M. Germain Fortin, M. Claude Deblois, M. Claude Lachance, M. Alain Nadeau, M. Rémi Tanguay, M. Alain Quirion en visioconférence. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuelle ment. Assistent également à la séance, par visioconférence, directrice générale et secrétaire-trésorière et le coordonnateur des travaux public sont également présent.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-005 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se

tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom ».

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ».

Adopté à l'unanimité

2020-06-123 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2020-06-124 **4 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

Il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de mai 2020 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

**5 1ere période de question**

**6 Correspondance**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

**7 Législation**

2020-06-125 **7.1 Rapport du maire, faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2019, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., nous indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement de la municipalité ont culminé à 3 335 200 \$ et les charges ont été de 3 171 382 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 25 566 \$ ce qui porte l'excédent accumulé à 158 665 \$ au 31 décembre 2019.

Au courant de l'année 2019, nous avons réalisé des investissements en immobilisations de 248 309 \$.

La dette brute de la Municipalité au 31 décembre 2019 est de 6 484 682 \$ qui se répartit à 4 685 428 \$ au général, 353 663 \$ au secteur, 29 816 \$ des excédents de règlements d'emprunt et la balance découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec ou autres.

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés 2019, signé le 4 mai 2020, mentionne que l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs nets (de la dette nette), et des flux de trésorerie donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la municipalité à l'exception que l'entité n'a pas comptabilisée les paiements de transfert à recevoir relatifs à différents programmes d'aide pluriannuels.

Le rapport financier consolidé 2019 est disponible sur demande au bureau municipal.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant.

Adopté à l'unanimité

#### **Avis de motion et présentation projet règlement d'emprunt 196-20**

Point reporté

#### 2020-06-126 7.3 **Demande de ralentisseurs (dos d'âne) 8<sup>e</sup> Rue Sud**

Considérant qu'il y a dépôt d'une demande d'installation de ralentisseurs (dos d'âne) pour la 8<sup>e</sup> rue Sud;

Considérant que la demande doit être signée par les résidents de la rue ou de la section;

Considérant que la demande ne représente pas majoritairement les résidents de la rue (29 sur 50);

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que la demande ne peut être retenue pour les ralentisseurs (dos d'âne);

Qu'il y aura installation de balises.

Adopté à l'unanimité

#### 2020-06-127 7.4 **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Considérant que le bureau du député de Beauce-Sartigan, monsieur Samuel Poulin, est en mesure de fournir un soutien financier à partir du budget discrétionnaire pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que la Municipalité a des travaux à entreprendre afin d'améliorer son réseau routier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin il est résolu;

Que le conseil effectue une demande d'assistance financière d'un montant de 30 000 \$ au député, monsieur Samuel Poulin, pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier.

Adopté à l'unanimité

2020-06-128 7.5 **Protocole d'entente mise en commun drone**

Attendu qu'il y a regroupement de partage d'un drone suite à l'obtention d'une aide financière;

Attendu que la municipalité de Saint-Martin se porte municipalité fiduciaire relative au protocole d'entente intermunicipal ;

Attendu que Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-René et de Saint-Théophile se portent organismes participants;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil accepte l'entente relative à la mise en commun d'un drone telle que développée par les directeurs généraux des municipalités participantes;

Que Monsieur Alain Quirion, maire et Madame Erika Ouellet, directrice générale sont autorisés à signer la présente entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

## 8 **Trésorerie**

2020-06-129 8.1 **Approbation des comptes du mois**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2020-06-129;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 239 564.23 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

## 9 **Fourniture et équipement**

2020-06-130 9.1 **Achat équipement pompier, bunker, laveuse et fourniture**

Attendu qu'il y eut dépôt de requête d'équipement et de matériel pour le service de Sécurité Incendie lors des préparatifs budgétaires 2020;

Attendu qu'il y a recherche de prix pour chacun des items;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise l'achat de 6 bunkers au montant de 9 666 \$ avant taxes et 1 laveuse au montant de 7 981 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2020-06-131 9.2 **Achat logiciel Visio**

Attendu que la municipalité désire mettre en place divers plans, tels que le plan de rinçage et les plans d'intervention des pompiers;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de procéder à l'achat du logiciel Visio pour un montant de 459 \$.

Adopté à l'unanimité

2020-06-132 9.3 **Achat logiciel Sport Plus**

Considérant que depuis plusieurs mois, la municipalité est à la recherche d'un d'une méthode de travail pour faire la gestion des différents plateaux de l'aréna, des loisirs et de la culture;

Considérant les différentes recherches faites auprès de fournisseurs spécialisés dans ce domaine;

Considérant la soumission reçue de Logiciel Sport-Plus inc. pour l'utilisation de leur application pour la gestion de nos activités de loisirs;

Considérant que de nombreuses municipalités du territoire font déjà affaire avec cette entreprise;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil autorise l'acquisition de l'application inscription en ligne et gestion des plateaux de l'aréna, des loisirs et de la culture auprès de l'entreprise Logiciel Sport-Plus inc. au coût annuel de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

Que des frais de formation au taux horaire de 120 \$/heure soient ajoutés à ce contrat.

Adopté à l'unanimité

2020-06-133 9.4 **Étude des aires de protection et de leur vulnérabilité des sources d'eau potable – révision de la délimitation des aires**

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a signé la convention de l'aide financière au volet 1;

Attendu qu'une bonification de 15 000 \$ allouée pour la révision des aires de protection des prélèvements en eau souterraine vue ces activités agricoles à proximité;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil mandate la firme de génie-conseil AKIFER pour la réalisation de la révision des aires de protections des sites de prélèvement d'eau souterraine de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce selon la méthode DRASTIC, tel que soumissionné le 12 mai 2020 au montant de 12 884 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

2020-06-134 9.5 **Adhésion CITAM- impartition des appels**

Considérant que la municipalité a fait l'essai gratuitement de l'impartition des appels par CITAM 3-1-1;

Considérant que CITAM 3-1-1 a fait une proposition pour offrir le service d'impartition des appels;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil accepte de faire l'adhésion au service d'impartition des appels municipaux pour un montant de 2 100 \$ pour l'élaboration des procédures, l'implantation du service complet et 17 256 \$ pour un an de service complet qui comprend 2 500 heures de couverture d'appel, gestion des requêtes et des plaintes, inscription des citoyens, rapport de statistiques.

Adopté à l'unanimité

2020-06-135 9.6 **Mandat pour reconnaissance de sols et évaluation environnementale – réfection 4<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Rue Sud**

Attendu que la municipalité prépare le projet de réfection de la 4<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup> Rue Sud;

Attendu qu'il y a recherche de prix pour les services de reconnaissance de sols et l'évaluation environnementale;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil retienne la soumission la plus basse conforme et mandate la firme LEQ pour effectuer la reconnaissance de sols et l'évaluation environnementale de la 4<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup> Rue Sud pour un montant de 19 861.93 \$.

Adopté à l'unanimité

2020-06-136 9.7 **Entente téléviseur**

Attendu qu'il y eut un bris d'un téléviseur à la salle communautaire de l'Aréna;

Attendu que la Municipalité a procédé au rachat d'un téléviseur de remplacement au coût de 630 \$;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu proposer une entente de remboursement de 400 \$.

Adopté à l'unanimité

**10 Personnel**

2020-06-137 10.1 **Embauche personnel OTJ 2020**

Attendu qu'il y eut offre d'emploi pour les postes de moniteurs (trices);

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu ;

Que le conseil autorise la directrice générale à retenir au taux horaire établi, le personnel suivant ; Andy Gagné, Béatrice Lamontagne, Audrey-Ann Lachance)

- Animateur : Andy Gagné
- Animatrice : Béatrice Lamontagne
- Animateur : Audrey-Ann Lachance

Adopté à l'unanimité

2020-06-138 **10.2 Nomination du responsable en urbanisme et de l'application des règlements sur la qualité de l'environnement**

Attendu que selon l'article 119 7<sup>e</sup> alinéas de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité peu par règlement désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

Attendu que la Municipalité doit désigner un officier pour l'application de l'entente de service intermunicipal de la MRC Beauce-Sartigan;

Attendu que la Municipalité doit désigner un officier pour l'application des règlements touchant la qualité de l'environnement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu ;

Qu'à compter de la présente date, monsieur David Trudel soit désigné pour agir à titre d'officier responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de permis et certificat et de l'application des règlements édictés sous la Loi sur la qualité de l'environnement pour la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce en remplacement de monsieur Mathieu Carrier.

Adopté à l'unanimité

2020-06-139 **10.3 Personnel de garde – Service de Sécurité incendie**

Considérant qu'il y a problématique de rétention des pompiers sur le territoire de la municipalité lors des fins de semaine en période estivale;

Considérant qu'il y a lieu d'étudier les alternatives proposées par le Service incendie de Saint-Gédéon;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de procéder à l'analyse des alternatives possibles.

Adopté à l'unanimité

2020-06-140 **10.4 Allocation cellulaire et internet – ressource loisirs**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de procéder au paiement d'une allocation hebdomadaire pour pallier au remboursement de l'utilisation du cellulaire personnel de madame Emmanuelle Quirion au même titre que le forfait corporatif de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

**11 Loisirs et Culture**

2020-06-141 11.1 **Approbation budget OTJ 2020 révisé**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 2020 présenté par l'organisation du terrain de jeux de St-Gédéon pour les salaires (30 207 \$) du personnel engagé à cette fin et d'informer les responsables que la Municipalité accepte de participer à la gestion des payes, à l'encaissement des inscriptions (22 845 \$) et l'émission des reçus d'impôt;

Que le conseil met à disposition la ressource en loisirs et culture afin de supporter le comité de l'OTJ dans la supervision quotidienne et d'apporter un encadrement à la gestion du personnel afin d'optimiser l'utilisation du budget alloué.

Adopté à l'unanimité

2020-06-142 11.2 **Comité de la politique familiale de la Municipalité**

Attendu l'adoption de la mise en place d'une politique familiale de la municipalité résolution 2020-05-100;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et de son plan d'action composé des personnes suivantes :

- Rémi Tanguay, conseiller;
- Johanne Giroux, citoyenne intergénérationnelle;
- Johanne Bouchard, citoyenne intergénérationnelle;
- Valérie Quirion, citoyenne mère de famille;
- Karine Lagueux, citoyenne mère de famille;
- Emmanuelle Quirion, coordonnatrice en loisirs et culture;
- Nadia Tremblay, chargée de projet;

Ce comité sera sous la responsabilité de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale aura pour mandat :

De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action de la politique familiale, incluant une auto-évaluation sur le déroulement de la démarche et les résultats des actions implantées dans la municipalité;

D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle

- en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
- en consultant des citoyens de tout âge;
- en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;

D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Famille;

De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur



les familles;

D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « famille » de la municipalité;

- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adopté à l'unanimité

#### 2020-06-143 11.3 **Terrain et buts de soccer**

Attendu qu'il y a une demande pour la mise en place de « soccer plaisir »;

Attendu qu'il y a recherche du terrain idéal pour la mise en place;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que pour la saison 2020, le soccer se verra partager le terrain de balle molle;

Qu'il est autorisé d'effectuer l'achat de filets de but de soccer au montant de 109\$.

Adopté à l'unanimité

### 12 **Rapports**

#### 12.1 **Conseil des maires à la MRC**

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

#### 12.2 **Délégué à la régie intermunicipale**

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion.

### 13 **Divers**

#### 2020-06-144 13.1 **Modification fonctionnement bibliothèque**

Attendu que le décret permet la réouverture de la bibliothèque;

Attendu qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement habituel;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu d'appuyer les modifications proposées par la responsable de la bibliothèque madame Hélène St-Pierre;

Que l'horaire de réouverture à partir du 8 juin 2020 le lundi 14h à 16h30 et le mercredi de 14h à 20h;

Qu'il y a suspension des frais et amendes pour une période indéterminée;

Qu'il y ait mise en place de procédure afin de désinfecter les lieux.

Adopté à l'unanimité

2020-06-145 13.2 **Acquisition de la 6<sup>e</sup> Rue Sud – Lots 6 375 871, 6 375 826 et 6 375 873**

Attendu que les travaux de la 6<sup>e</sup> Rue Sud sont terminés;

Attendu qu'il y a entente de finaliser la conformité d'un ponceau lors des travaux de bouclage avec la municipalité;

Attendu que tout le reste des travaux est conforme au règlement du promoteur;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce soit et elle est autorisée à acquérir gratuitement de monsieur Benoît Fortin, les lots 6 375 871, 6 375 826 et 6 375 873 du cadastre du Québec, le tout étant pour fin de rue;

Que les honoraires et déboursés légaux relatifs à la préparation et l'exécution de l'acte notarié soient à la charge de la Municipalité;

Que Me Andrée Rancourt, notaire, soit désignée pour agir à titre de notaire instrumentant dans ce dossier;

Que monsieur le maire Alain Quirion et la directrice générale et secrétaire-trésorière Erika Ouellet soit et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de cette municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2020-06-146 13.3 **Dépôt et adoption du rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques incendie**

Attendu le dépôt à la MRC Beauce-Sartigan de l'ensemble des rapports des municipalités du territoire au schéma de couverture de risques incendie 2019;

Attendu que le rapport final est remis à chacun des conseillers;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu d'approuver le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2019 tel que déposé et d'autoriser la MRC Beauce-Sartigan à faire le dépôt au ministère.

Adopté à l'unanimité

2020-06-147 13.4 **Mise en vigueur nouvelle tarification adhésion à l'ACCÈSGYM**

Attendu qu'il y a lieu de réviser la grille de frais d'inscription pour l'ACCÈSGYM;

Attendu qu'il y a une vérification de fait sur le marché par madame Emmanuelle Quirion;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu d'approuver la nouvelle tarification suivante:

- 1 an à 300 \$ plus taxes;
- 6 mois à 200 \$ plus taxes;
- 3 mois à 125 \$ plus taxes;
- 1 mois à 60 \$ plus taxes;
- 15 \$ par frais de puce.

Les locations pour la salle du 2<sup>e</sup> étage du gym est de 20 \$ l'heure plus taxes.

Adopté à l'unanimité

13 **2<sup>e</sup> Période de question**

2020-06-148 14 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de lever l'assemblée (19h36)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....